

EXTRAIT  
REGISTRE  
DES  
DECISIONS

N° 99-2022

**DECISION DU MAIRE  
DEVIS ANIMATION POUR MISE EN LUMIERE ET SONORISATION  
VŒUX DU MAIRE LE 13/01/2023  
AVEC SAMBA MUSIQUE HIFI**

Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment l'alinéa 4,

**VU** la proposition de la SARL SAMBA MUSIQUE HIFI pour la mise en lumière et la sonorisation des Vœux du Maire à la population le vendredi 13 janvier 2023.

**CONSIDERANT** que cette proposition est intéressante pour la commune,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Un devis sera signé entre la Commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et la SARL SAMBA MUSIQUE HIFI, sise 375 avenue Saint Just, ZA Les Plantades, 83 130 LA GARDE, représentée par Monsieur MAJERIC Laurent.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis dont le montant de la dépense à engager s'élève à la somme de 5 890,00 € HT, soit 7 068.00 € TTC.

**ARTICLE 3** : Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du Conseil Municipal. La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Fait à Pierrefeu-du-Var, le 24/11/2022**

*Certifié exécutoire par délégation du Maire  
Le Directeur Général des Services  
Compte tenu de la Réception  
En Préfecture le .....  
Et affiché le .....*

Le Maire,  
Patrick MARTINELLI

